



Municipalité de Gryon

Gryon, le 24 février 2025

AU CONSEIL COMMUNAL
De et à

1882 GRYON

Préavis no 02/2025

*Assainissement – remplacement
du collecteur d'eaux usées au
chemin du Pontet*

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

1 - PREAMBULE

Au mois d'août 2024, un écoulement d'eaux usées est signalé au service des eaux, sur le chemin du Pontet en Frasses.

Un curage du secteur a été effectué avec un résultat peu satisfaisant car de l'eau polluée s'écoulait toujours hors de la canalisation. Pour la compréhension du problème et pour disposer d'une vue d'ensemble, une inspection par caméra a été effectuée et des dysfonctionnements graves ont été constatés sur l'ensemble des 210 m de conduite, construite essentiellement en tuyau ciment. L'écoulement était de grande importance et les risques de pollution élevés.

Ce collecteur recueille les raccordements de nombreux bâtiments situés sur le haut des Frasses, la Croix de Gryon ainsi que deux restaurants et les débits sont dès lors importants. Par ailleurs, la fuite se situant dans une zone de protection des eaux, des mesures urgentes ont dû être entreprises car l'état général était trop dégradé pour pouvoir envisager des réparations.



Dès lors, un bipasse en tube canal PP-HM 200 a été posé directement sur le sol pour assurer l'écoulement des eaux usées sans aucune infiltration dans le sol et il est contrôlé régulièrement par les services extérieurs. Il est de ce fait urgent de remplacer cette vieille canalisation en ciment.

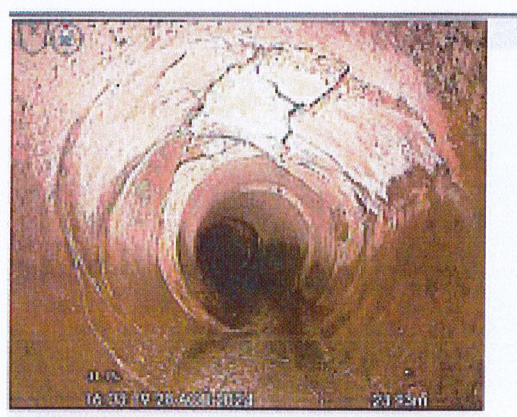
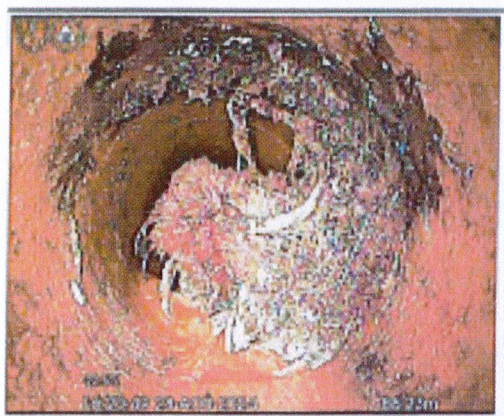
2 – ETAT ACTUEL DU TRONCON CONCERNE

Le collecteur communal des Frasses a été construit dans les années 70, lors du raccordement du bâti à la STEP communale construite en 1971. Le matériel de construction à disposition à l'époque était principalement en tuyau de ciment. Sa longévité varie grandement en fonction du mode de pose, de la nature du terrain et de la végétation à proximité.

Le secteur amont a été réalisé dans les années 80, lors de la construction de la route des Mazots. Il est composé de tubes en Polychlorure de vinyle (PVC), ce qui représente une révolution dans le monde du génie-civil car sa pose est facilitée et l'étanchéité plus facile à obtenir. Lors de l'installation des enneigeurs artificiels en 2011, une large partie du secteur aval a été déjà assainie et remplacée par du tube canal en PVC.

Dès lors, le seul segment de collecteur communal des Frasses qui demeure en tuyau ciment est celui du chemin du Pontet. Sa longueur est d'environ 210 m et son état, selon le rapport d'inspection caméra, peut être considéré comme très mauvais. En effet, 33 défauts structurels nécessitant une intervention immédiate ou à court terme, sont inventoriés sur l'ensemble du tracé, ce qui rend des réparations ciblées impossibles au vu de leur nombre. Des segments sont déboîtés et de nombreuses racines sont infiltrées. La résistance mécanique, l'étanchéité et les propriétés hydrauliques de la canalisation ne répondent plus aux exigences actuelles, notamment à la norme SIA 190.

Ci-dessous, images caméra qui attestent de la présence importante de racines et cassures multiples sur toute la circonférence avec risque d'effondrement



3- DESCRIPTIF ET COUTS DES TRAVAUX

Il est prévu de modifier le tracé de l'actuel collecteur qui passe sous un garage en le déviant le long du virage du chemin du Pontet pour reprendre ensuite plus ou moins son implantation à l'aval, en direction de la piste de ski populaire. Ce nouveau tracé tient compte de la topologie et du quadrillage parcellaire. Son implantation figure sur le plan annexé.

La nouvelle canalisation aura le même diamètre car il est suffisant pour récolter toutes les eaux usées en amont étant donné la pente naturelle du terrain. Le matériau utilisé sera le polypropylène à haute densité PP-HM 200 SDR 29 SN 12. Huit chambres de visites seront installées le long de ce tracé d'env. 260 m'. Des coupes de buissons ainsi que de deux arbres seront nécessaires, avec arrachage des souches. L'estimation chiffrée tient aussi compte du démontage des anciennes chambres, des finitions, du nouvel enrobé et de l'ensemencement des terrains.

Génie civil

Installation de chantier, travaux préparatoires, coupes, terrassement et fouilles, remblayages, démolition des anciennes chambres, enrobés		
fourniture et pose des tuyaux PP-HM, pièces de raccordement, fourniture et pose de 8 chambres de visite, y compris couvercles en fonte	CHF	94'000.-
Régies, main-d'œuvre et machines	CHF	18'000.-
Total HT	CHF	112'000.-
Divers et imprévus environ (15%)	CHF	16'800.-
Volatilité des matières premières (env. 10%)	CHF	10'000.-
TVA 8.1% (9072.-) et arrondi (128.-)	CHF	9'072.-
Montant total des travaux TTC	CHF	148'000.-

Le total du présent préavis sera amorti en une fois par un prélèvement au compte 9280.110 « Réserve égouts ».

4 – CONCLUSIONS

La réalisation des travaux proposés sera efficace pour la protection de l'environnement, conforme au PGEE approuvé par la Municipalité et les instances cantonales et permettra le remplacement d'une canalisation âgée de plus de 50 ans.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal,

- vu le préavis no 02/2025,
- oui le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. *d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement et de remplacement du collecteur d'eaux usées au chemin du Pontet*
2. *d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 148'000.- nécessaire à la réalisation de ces travaux*

3. *de financer cette dépense par la trésorerie courante ou un emprunt dans les limites autorisées par le plafond d'endettement*
4. *de porter cette dépense au compte d'investissement 460.5010.103 et de bilan 9141.103 « Collecteur chemin du Pontet »*

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de nos sentiments distingués.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :

Le Syndic  La secrétaire
 
P.-A. Burnier E. Moreillon

Délégué municipal : M. Grégoire Perrin

Annexe : plan de situation

